

Bénéficiez d'un accompagnement pour concevoir vos Actions de Formation En Situation de Travail en toute sérénité.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

## Description

Vous souhaitez développer des compétences, parfois rares ou spécifiques, qui ne s'acquièrent que sur le terrain ? Fidéliser vos salariés et futurs salariés, faciliter leur intégration, mobilité et permettre un meilleur partage d'expertise au sein de votre entreprise ? Professionnaliser vos formations internes informelles ?

L'AFEST constitue une réponse de choix à vos problématiques en vous permettant d'internaliser vos formations, en les rendant plus flexibles, moins coûteuses et plus proches de vos besoins.

**OCAPIAT vous accompagne en amont de la mise en place d'une action AFEST avec son offre AFESTtime.**

## Un accompagnement privilégié sur vos projets d'AFEST

Pour vos premiers pas, OCAPIAT vous propose un accompagnement par des spécialistes de l'ingénierie AFEST.

Nos partenaires sont présents sur tout le territoire et vous apportent la garantie :

- d'un savoir-faire et des expériences de qualité pour atteindre vos objectifs,
- de développer des AFEST efficaces et conformes à la réglementation,
- de maîtriser vos coûts de formation.

## Une prestation qui s'adapte à vos besoins

AFESTTime vous permet d'activer tout ou partie de l'accompagnement qui se compose de 3 modules (détails des modules en page 3) :

- 1 Analyser vos enjeux, l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'AFEST
- 2 Réaliser l'ingénierie spécifique à l'AFEST
- 3 Accompagner la mise en oeuvre de vos AFEST (professionnalisation des acteurs et/ou suivi du projet)

À l'issue de votre projet, vous pourrez dupliquer la démarche en autonomie.

## Financement

- **Entreprises de moins de 50 salariés** : prise en charge à 100% sur la contribution légale, au titre du plan de développement des compétences, dans la limite des fonds disponibles et jusqu'à 9 jours d'accompagnement.
- **Entreprises de 50 salariés et plus** : prise en charge en contrepartie d'un versement volontaire.

Très opérationnelle, innovante et avec des résultats visibles immédiatement, l'AFEST est une action de formation encadrée par le code du travail (art.D.6313-3-2).

À NOTER

# Démarches à entreprendre

## EN AMONT DE LA PRESTATION

### L'ENTREPRISE

#### *Projet à l'initiative d'OCAPIAT :*

- Formule son besoin avec l'aide de son conseiller.
- Évalue les propositions des prestataires avec son conseiller.

#### *Projet à l'initiative du prestataire référencé :*

- Informe le conseiller de son projet 10 jours avant le démarrage prévisionnel de l'accompagnement pour tous les projets.

#### *Pour tous les projets :*

- Signe une convention de prestation avec le prestataire retenu.
- Envoie sa demande de prise en charge à la direction régionale OCAPIAT.

### LE PRESTATAIRE

- Informe le conseiller du projet qui valide l'opportunité de cet accompagnement (projet à l'initiative du prestataire).
- Rédige une proposition d'intervention en réponse au besoin de l'entreprise.
- Signe une convention de prestation avec l'entreprise.

### LE CONSEILLER

#### *Projet à l'initiative d'OCAPIAT :*

- Aide l'entreprise à formuler son besoin et réalise un pronostic d'opportunité AFEST et/ou tout ou partie du diagnostic d'opportunité-faisabilité.
- Sollicite les prestataires référencés dans la région pour obtenir une proposition d'intervention.
- Évalue les propositions et choisit le prestataire avec l'entreprise.
- Valide le marché auprès du prestataire.

#### *Projet à l'initiative du prestataire référencé :*

- Valide l'éligibilité de l'entreprise.
- Valide le démarrage de la prestation sur la base de la proposition d'intervention.

## À LA FIN DE CHAQUE MODULE (1 OU 2)

### L'ENTREPRISE ET LE CONSEILLER

valident la poursuite de l'intervention (contenu, durée)

## PENDANT LA PRESTATION

### LE PRESTATAIRE

- Remet au conseiller et à l'entreprise les livrables produits.
- Procède aux restitutions intermédiaires (diagnostic, suivi de projet) en présence du conseiller.

## À L'ISSUE LA PRESTATION

### L'ENTREPRISE ET LE CONSEILLER

- Reçoivent les documents d'intervention du prestataire afin de pérenniser la démarche.
- Assistent à la restitution.
- Évaluent les impacts de l'accompagnement.

### LE PRESTATAIRE

- Remet au conseiller et à l'entreprise les livrables produits, la synthèse Fin de mission ou Diagnostic, l'attestation de réalisation de la mission.
- Procède à la restitution finale en présence du conseiller.
- Adresse le dossier de règlement à la direction régionale d'OCAPIAT (facture, livrables, synthèse Fin de mission, attestation de réalisation).

## Justificatifs à fournir

- **À l'engagement** : demande de prise en charge Action prioritaire et proposition d'intervention du prestataire.
- **Au règlement** : facture, attestation de réalisation, synthèse de la mission, livrables produits.



**Un accompagnement personnalisé selon votre besoin, pour donner vie à votre projet d'AFEST en toute sérénité.**

## ■ Module 1\*



- Se questionner sur vos pratiques de formation, repérer les compétences clés ou situations professionnelles apprenantes et les salariés concernés,
- Identifier vos ressources (acteurs du projet, besoin de professionnalisation notamment sur les séquences réflexives...),
- Mettre en place les conditions favorables à la mise en place de ce projet,
- Élaborer un plan d'action avec une méthodologie personnalisée permettant la conception et la mise en oeuvre d'un parcours AFEST (modules 2 et 3).

## ■ Module 2\*



- Analyser le travail réel à l'aide d'une méthodologie adaptée et les compétences clés à développer en situation de travail, construire une référence partagée (entre travail prescrit et travail réel),
- Choisir une ou plusieurs situations de travail en fonction des objectifs poursuivis,
- Construire et planifier le parcours : structurer les apprentissages en situation de travail et les séquences réflexives, le rythme et la progressivité des apprentissages, les étapes d'évaluation et les moyens permettant de mesurer les acquis,
- Déterminer le curseur du droit à l'essai de l'apprenant,
- Disposer de votre synthèse ingénierie et de votre P.I.F. (Protocole Individuel de Formation).

## ■ Module 3\*



- Pérenniser la démarche avec votre propre équipe AFEST formée (formateurs AFEST, managers ou référents AFEST) et capitaliser les résultats de ce premier projet.

**Si votre Conseiller Entreprises est bien identifié, n'hésitez pas à le contacter directement.**

**Dans le cas où vous n'avez pas encore bénéficié de nos conseils, retrouvez ce contact depuis notre site sur**

**[www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)  
dans l'onglet OCAPIAT**

**« votre contact en région »**

À NOTER

\* réalisable dans un délai maximum de 3 mois